


<p>Département d'Indre-et-Loire</p> <p>Arrondissement de TOURS</p> <p>Commune d'ARTANNES-SUR-INDRE</p>	<p><b>PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU</b></p> <p><b>02 OCTOBRE 2023</b></p>
	<p>l'An deux mille vingt-trois, le deux octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 19 septembre 2023, s'est réuni en séance publique ordinaire, sous la présidence de Madame Isabelle DELACOTE, Maire.</p>
<p><b>Séance du 02 octobre 2023</b></p> <p>Convocation du 19 septembre 2023</p>	<p><b>Étaient présents</b> : Mme DELACOTE, M. DUFAY, Mmes NOURRY, ROBIN, M. ROBIN, MM. LE CALVE, RENOU, Mmes ARCHAMBAULT, BERGE, M. <b>RENARD*</b>, Mmes TESSIER, SENOCQ, MERCIER-QUENAULT.</p>
<p><b>Nombre de Conseillers :</b></p> <p><b>En exercice : 21</b></p> <p><b>Présents :</b> 12 jusqu'au point n°02 13 à partir du point n°03</p> <p><b>Pouvoir :</b> 03</p> <p><b>Absents :</b> 06 jusqu'au point n°02 05 à partir du point n°03</p> <p><b>QUORUM : 11</b></p>	<p><b>Représenté par pouvoir :</b></p> <p>Mme STOEBNER qui a donné pouvoir à Mme MERCIER-QUENAULT M. BOMONT qui a donné pouvoir à M. RENOU M. BRIAUDEAU qui a donné pouvoir à M. COELHO DOS SANTOS</p> <p><b>Absents :</b> MM COELHO DOS SANTOS, <b>RENARD*</b>, LEFEUVRE, Mmes GAYE, CHATEAU, PIOT</p> <p><b>A été élu(e) secrétaire de séance :</b> Mme ARCHAMBAULT</p> <p><i>M. RENARD est arrivé au début du point n°03</i></p>

#### DE\_2023\_51 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 04 SEPTEMBRE 2023

Madame DELACOTE demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 04 septembre 2023.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 04 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

#### MODIFICATION DU RESTAURANT SCOLAIRE - PROPOSITIONS D'AVENANTS

Monsieur DUFAY, Premier Adjoint, délégué aux Bâtiments, à la Voirie et aux Réseaux, à la circulation et à l'Urbanisme, présente au Conseil Municipal les propositions d'avenants soumises par le maître d'œuvre, dans le cadre des travaux de modification du restaurant scolaire :

#### DE\_2023\_52 – AVENANT N°01 AU MARCHE DU LOT N°07 – MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM (ENT. CHAMPIGNY SEGELLES)

Suite à la réception partielle des travaux de modification du restaurant scolaire, il a été relevé la nécessité de mise en œuvre d'impostes pleines isolées sur les châssis du dégagement entre le patio et le préau liés à l'adaptation des côtes tableaux existants nécessitant une réhausse.

C'est pourquoi une proposition de réalisation d'impostes sur les portes du dégagement créées entre le patio et le préau de l'école est présentée.

Coût de la prestation : 1 058,05 € HT.

Le marché de l'entreprise CHAMPIGNY SEGELLES serait porté de 76 474,67 € HT (91 769,60 € TTC) à 77 532,72 € HT (93 039,26 € TTC).

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de Monsieur DUFAY et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**ACCEPTE** la passation de l'avenant précité pour les montants indiqués ;

**AUTORISE** le Maire à signer le document à intervenir, ainsi que toute pièce s'y rapportant.

### **DE\_2023\_53 – AVENANT N°01 AU MARCHÉ DU LOT N°10 – MENUISERIES INTERIEURES BOIS (ENT. CHAMPIGNY SEGELLES)**

Durant les travaux de finition, il a été demandé à l'entreprise CHAMPIGNY SEGELLES d'évaluer le coût pour la fourniture et la pose de joints anti pince doigts, ainsi que pour la modification de 08 canons afin de réduire le nombre de clés différentes pour l'accès aux différentes pièces du restaurant scolaire.

Le maître d'œuvre, lors de sa mise au point du marché susvisé, a retiré deux prestations prévues initialement au marché, soit la trappe d'accès au plénum et la fourniture et la pose d'une enseigne.

C'est pourquoi une proposition reprenant les plus-values et les moins-values est présentée.

Coût de la prestation : 1 385,50 € HT.

Le marché de l'entreprise CHAMPIGNY SEGELLES serait porté de 12 199,14 € HT (14 638,97 € TTC) à 13 584,64 € HT (16 301,57 € TTC).

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de Monsieur DUFAY et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**ACCEPTE** la passation de l'avenant précité pour les montants indiqués ;

**AUTORISE** le Maire à signer le document à intervenir, ainsi que toute pièce s'y rapportant.

### **DE\_2023\_54 – AVENANT N°01 AU MARCHÉ DU LOT N°11 – REVETEMENT DE SOLS - FAÏENCES (ENT. MAGALHAES)**

Durant les travaux de finition, il a été demandé à l'entreprise MAGALHAES d'effectuer diverses reprises de supports dans les zones plonge et cuisine, le raccordement de sols et compléments de plinthes sur le dégagement entre le préau et le patio, ainsi que la pose d'une barre de transition au droit du dégagement maternelle.

Le maître d'œuvre, lors de sa mise au point du marché susvisé, a retiré une prestation prévue initialement au marché, soit la dépose et l'adaptation de sol de la chambre froide (5,32m<sup>2</sup>).

C'est pourquoi une proposition reprenant les plus-values et la moins-value est présentée.

Coût de la prestation : 2 641,31 € HT.

Le marché de l'entreprise MAGALHAES serait porté de 32 147,48 € HT (38 576,98 € TTC) à 34 788,79 € HT (41 746,55 € TTC).

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de Monsieur DUFAY et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**ACCEPTE** la passation de l'avenant précité pour les montants indiqués ;

**AUTORISE** le Maire à signer le document à intervenir, ainsi que toute pièce s'y rapportant.

## **DE\_2023\_55 – AVENANT N°03 AU MARCHE DU LOT N°14 – PLOMBERIE (ENT. S.B.P.)**

Suite à la demande du Bureau de Contrôle, il est demandé la remise en conformité des équipements de la cuisine, ainsi que la validation des interventions à réaliser à l'issue de la Commission de Sécurité réunie le 15 septembre 2023.

C'est pourquoi une proposition pour la mise en œuvre d'un câblage CR1 en alimentation de la hotte à la tourelle, le remplacement des contacteurs défectueux des équipements de ventilation (2U), ainsi que l'étiquetage et le repérage de l'« Arrêt d'Urgence » a été demandée.

Coût de la prestation : 995,46 € HT.

Le marché de l'entreprise S.B.P. serait porté de 22 465,38 € HT (26 958,46 € TTC) à 23 460,84 € HT (28 153,01 € TTC).

A la question de Madame ARCHAMBAULT concernant la possible prévision de ces travaux, Monsieur DUFAY l'informe que certaines règles n'étaient pas connues au moment de l'élaboration du projet.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de Monsieur DUFAY et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**ACCEPTÉ** la passation de l'avenant précité pour les montants indiqués ;

**AUTORISE** le Maire à signer le document à intervenir, ainsi que toute pièce s'y rapportant.

## **DE\_2023\_56 – CONSTATATION DE LA DESAFFECTATION DU CHEMIN RURAL N°40**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29 ;

Vu le Code Rural et notamment l'article L 161-10 ;

Vu le décret n° 76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux et notamment son article 3 ;

Vu le Code de la voirie routière, et notamment ses articles R. 141-4 à R. 141-10 ;

Considérant que le chemin rural n°40 ne satisfait plus un intérêt général, qu'il résulte de la cessation, depuis de nombreuses années, d'une circulation générale et réitérée ainsi que d'actes de surveillance et d'entretien de la commune ;

Compte tenu de la désaffectation du chemin rural susvisé, il est donc dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L. 161-10 du Code rural, qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public.

Considérant, par suite, qu'une enquête publique devra être organisée conformément aux dispositions des articles R. 141-4 à R. 141-10 du Code de la voirie routière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**CONSTATE** la désaffectation du chemin rural n°40,

**DECIDE** de lancer la procédure de cession des chemins ruraux prévue par l'article L. 161-10 du Code rural ;

**DEMANDE** à Madame le maire d'organiser une enquête publique sur ce projet.

### **RAPPORT DES DELEGUES AUX STRUCTURES INTERCOMMUNALES**

#### **C.C.T.V.I. – Conseil Communautaire – Intervention de Madame DELACOTE**

Madame DELACOTE informe l'assemblée que le conseil communautaire a eu lieu le jeudi 28 septembre 2023. Etaient notamment à l'ordre du jour :

- **Enfance jeunesse**

Touraine Vallée de l'Indre a déterminé dans le cadre de son Projet Educatif De Territoire (PEDT) un axe autour du soutien à la parentalité, réaffirmé dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) et dans le Contrat Local de Santé (CLS).

Afin de répondre à cet objectif, il est proposé de se doter d'un dispositif d'accompagnement des familles et des personnels éducatifs piloté par Touraine Vallée de l'Indre : Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP).

Le REAAP permet d'accompagner les parents dans leur rôle éducatif. Il concerne les parents d'enfants âgés de 0 à 18 ans. Il est fédéré par un réseau d'acteurs pour les parents : associations, collectivités, parents souhaitant soutenir l'exercice de la parentalité.

Les objectifs du REAAP :

- Identifier les préoccupations et les besoins des parents ;
- Mettre en réseau les acteurs locaux et adapter les réponses aux besoins ;
- Développer des actions en impliquant les familles et en s'appuyant sur l'existant ;
- Faire circuler l'information sur les actions et les acteurs locaux existants.

- **Finances**

Conformément aux orientations fixées par le Parlement en 2011 (article 125 de la loi de Finances initiale pour 2011), l'article 144 de la loi de Finances initiale pour 2012 a institué un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal.

Ce mécanisme de péréquation appelé fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour le reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

La Communauté de communes est éligible en 2023 au FPIC (rang 632/745) et perçoit un montant de 1 409 448 € soit une baisse de - 4 % par rapport à 2022.

- **Fonds de concours**

Dans le cadre du déploiement de sa politique des territoires, la Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre a décidé de venir en appui de ses communes membres à travers notamment la mise en place de dispositifs d'attribution de fonds de concours. Le présent dispositif de fonds de concours généraux, approuvé par délibération du conseil communautaire du 9 juin 2022, permet d'apporter une aide financière à toutes les communes pour la réalisation de projets communaux structurants ayant une vocation intercommunale. Ce fonds de concours doit ainsi traduire les ambitions du Projet de territoire communautaire et favoriser l'inscription des projets locaux dans 6 dynamiques définies.

Ces fonds de concours interviennent dans des domaines qui ne relèvent pas d'une compétence spécifique de la Communauté de communes mais concourent à atteindre des objectifs reconnus comme prioritaires à l'échelle du territoire.

Exceptionnellement, le montant du fonds de concours général en 2023 sera doublé.

**CCTVI – Rapport des Commissions**

<b>MOYENS GENERAUX</b>	Rapporteur : Mme ARCHAMBAULT
<b>SERVICE A LA POPULATION</b>	Rapporteur : C. BERGE
<b>ACTIONS SOCIALES</b>	Rapporteur : Mme NOURRY
Commission prévue la semaine prochaine.	

<b>ENVIRONNEMENT</b>	Rapporteur : M. LE CALVE
<b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>	Rapporteur : Mme ARCHAMBAULT
<b>CULTURE-SPORT ET TOURISME</b>	Rapporteur : Mme DELACÔTE
<b>AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>	Rapporteur : Mme SENOCQ
<p><b>1. Observatoires économiques de l'habitat et du logement</b></p> <p>➤ Vacances dans les zones activités économiques</p> <p>17 ZAE communautaires</p> <p>13264 emplois dont ¼ en ZAE</p> <p>26327 actifs occupés</p> <p>434 Ha Unités Foncières (UF= îlot appartenant à un même propriétaire)</p> <p>La loi Climat et Résilience pour une meilleure connaissance du foncier et occupation des ZAE. Un fichier Excel avec chaque UF sera envoyé à l'Etat.</p> <p>⇒ Synthèse :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 533 UF sur les 17 ZA</li> <li>○ Taux de vacances 3%</li> <li>○ Nb UF vacantes : 16</li> <li>○ Peu de vacances sur le territoire</li> </ul> <p>➤ Logements Privés</p> <p>Un état des lieux de vacances de logements privés a été fait sur les 22 communes.</p> <p>⇒ 3,10% soit 1 logement sur 30</p> <p>⇒ En 2019, le taux était de 6,20%</p> <p>En France, le taux est de 8,30% ; en Indre et Loire 7,6% ; en Métropole Tourangelle 8,6%. La majorité des logements vacants sont sur Azay, Esvres et Veigné. Artannes, Bréhémont et Truyes présentent des taux de vacances très faibles &lt; 1,10%</p> <p>➤ Bilan sur la dynamique de la construction de logements sur les 22 communes</p> <p>Nous sommes le 4<sup>ème</sup> territoire régional en termes de dynamique sur la période 2019-2023. C'est le Nord-Est du territoire qui est le plus développé en constructions neuves. Sorigny, Thilouze, Artannes, Cheillé se développent beaucoup dernièrement. La surface moyenne de construction est d'environ 104 m2. En Indre et Loire, 84 m2.</p> <p><b>2. Projets de délibérations soumises au prochain conseil de communauté</b></p>	

<ul style="list-style-type: none"> <li>Le Fond de Solidarité pour le Logement (FSL) représente 2,8 millions d'€ en 2022 pour les logements locatifs ;</li> <li>Point évolution des dispositions de la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette).</li> </ul> <p>La loi vise à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux.</p> <p>La loi ZAN prolonge de 6 mois la mise en conformité des autres documents d'urbanisme.</p> <p>Ils devront être modifiés avant le 22.02.2027 pour le SCOT et 22.08.2028 pour le PLU.</p>	
<b>RESEAUX-BATIMENTS ET INFRASTRUCTURES</b>	Rapporteur : M. DUFAY

• **RAPPORT DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

<b>Cadre de vie</b>	Réfèrent : M. DUFAY
<b>Vie Locale</b>	Réfèrent : Mme NOURRY
<p>La commission s'est réunie le 12 septembre afin de préparer le budget primitif 2024. Il y a également été question de nos acteurs du tourisme et de la nécessité de connaître leurs attentes vis-à-vis de la municipalité (communication, moment convivial, ...). Un questionnaire leur a été transmis dans ce sens.</p> <p><i>Fleurissement</i> Comme vous le savez déjà, la commune d'Artannes a été récompensée lors de la remise des prix du concours du fleurissement du Val de l'Indre pour la période estivale. Elle a obtenu la 4<sup>ème</sup> place pour les mairies et la 2<sup>ème</sup> place pour les ponts. Et selon les mots d'Isabelle Delacôte, cerise sur le gâteau, la deuxième fleur. Nous sommes encore dans l'attente du rapport du jury régional afin de prendre connaissance de ses points de satisfaction mais je veux déjà remercier les membres de ma commission, Delphine Carcaillon et nos services techniques pour leur implication dans cette démarche de labellisation.</p> <p><i>Patrimoine</i> Le dimanche 16 septembre, l'association des amis du Patrimoine artannais a proposé de nombreuses visites dans le cadre des Journées européennes du patrimoine. Et cette édition a atteint des records avec une fréquentation de plus de 1000 personnes sur les 7 sites. Félicitations aux membres de l'association pour leur investissement sans faille.</p> <p>Concernant justement la restauration de l'église, la réception du chantier est attendue au 20 octobre. Fin septembre, 4 classes ont été à la rencontre des spécialistes des décors peints de l'entreprise Muro dell'arte pour une explication sur leur travail de restauration de la chapelle de la Vierge.</p> <p>La souscription atteint aujourd'hui la somme de 23 657,92 €.</p> <p>Prochaine commission le mercredi 18 octobre à 18h30.</p>	
<b>Education-Jeunesse-Economie locale</b>	Réfèrent : M. ROBIN
<b>Sports-Associations et Animations de la Commune</b>	Réfèrent : Mme ROBIN

### **Forum des Association**

Le forum des associations a eu lieu le samedi 09 septembre. Avant l'heure d'ouverture, des personnes patientaient déjà pour s'inscrire à telle ou telle activité. D'autres sont venues prendre des renseignements pour de futures inscriptions.

Ce forum met en valeur les nombreuses associations présentes sur notre territoire et par la même occasion il permet de valoriser notre tissu associatif local.

Pour les associations, c'est l'occasion de faire connaître leurs activités, événements, et surtout de mettre en avant leurs valeurs.

L'organisation de cet événement permet de toucher tous les habitants d'autant plus à Artannes avec la création de la ZAC tranche 2. Lors de ce forum des associations, les citoyens ont pu découvrir un large choix d'associations. Un grand Merci à toutes les associations présentes ainsi qu'aux membres de la municipalité qui ont contribué à l'organisation et à la mise en place de cette journée !!

Le 14 septembre a eu lieu l'AG de CHORALYS. Leur président, Mr ROBIN Denis a démissionné de ses fonctions de Président et de chef de chœur. Il a été donc recruté un nouveau chef de chœur Mr Nicolas Calin et une nouvelle présidente a été élue Mme Christelle Verhiest.

Le 15 septembre a eu lieu l'AG de l'AJSA (Association de Jeux de Société d'Artannes). Cette association qui a commencé lors de la période Covid en 2020 compte de plus en plus d'adhérents et se porte à merveille.

Le 21 Septembre a eu lieu l'AG commune à l'APE et à la Cantine. Un bilan positif pour la cantine grâce à l'implication de tous les membres, aux nouveaux choix de fournisseurs, à la lutte contre le gaspillage et également dû à une augmentation du tarif des repas en janvier dernier.

La sculpture en acier faite par Mr Mercier pour le passage de la Roue Tourangelle a trouvé sa place dans le massif près de la boulangerie et suite au 1<sup>er</sup> prix gagné par la commune, les agents ont pu installer le mobilier urbain dédié aux jeunes enfants dans l'aire de jeux derrière les gymnases.

<b>Finances</b>	Référente : Mme ARCHAMBAULT
<b>Communication</b>	Référente : Mme BERGE
<b>Ressources Humaines</b>	Référente : Mme DELACOTE

### **CCAS (Intervention de Mme NOURRY) :**

Début septembre, nous sommes passés en vigilance orange canicule. Les personnes de plus de 80 ans ont été donc contactées par les membres du CCAS afin de prendre de leurs nouvelles et rappeler les recommandations sanitaires. Ce vendredi 06 octobre, dans le cadre de la semaine bleue, c'est toute une journée destinée à la valorisation de la place des aînés dans la vie sociale qui s'organise à Artannes à la salle multi-activités et dans les gymnases, en partenariat avec la CCTVI et les communes de Pont-de-Ruan, Villeperdue, Thilouze et Saché. Au programme : une marche écoresponsable le matin, un pique-nique partagé zéro déchet et l'après-midi, des conférences, des animations, une formation sur les gestes qui sauvent, une exposition photos, des points d'informations. De nombreuses associations seront présentes ainsi que 4 classes de l'école d'Artannes. Un beau rendez-vous intergénérationnel en perspective.

Pour les bonnes volontés disponibles, rendez-vous à 8h45 pour l'installation.

Et le samedi 14 octobre se déroulera notre traditionnel repas des aînés proposé aux personnes de plus de 75 ans de la commune. Côté menu, il a été concocté avec beaucoup de soins, comme toujours, par le traiteur Bertrand Dousset et côté animation, c'est l'orchestre Damien Roy qui a de nouveau été plébiscité.

Tous les élus ont été conviés à partager l'apéritif avec les aînés présents et les membres du CCAS.

Pour les bonnes volontés disponibles, rendez-vous à 8h30 pour l'installation à la salle multi-activité.

### TOUR DE TABLE

Madame DELACÔTE a envoyé un mail à l'issue de la remise des prix des Villes et Villages fleuris, période estivale, où elle a été informée que la Commune se voyait attribuer la 2<sup>ème</sup> fleur, pour remercier l'ensemble des participants (élus, personnel administratif et technique, particuliers, le collectif « Je jardine mon village »), ainsi que Madame BERGE pour son investissement et sa présence lors de la visite du jury.

Ce fût une très bonne expérience lors de la visite du jury, constructif, et nous sommes dans l'attente du rapport, nous permettant d'engager une démarche d'amélioration au vu de leurs propositions.

Madame BERGE précise que Monsieur RENARD mérite un pétale de cette 2<sup>ème</sup> fleur, car il entretient la rue des Douves.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 19 heures 50.

#### Liste des délibérations :

- DE\_2023\_51 - Approbation du procès-verbal de la séance du 04 septembre 2023

#### MODIFICATION DU RESTAURANT SCOLAIRE - PROPOSITIONS D'AVENANTS :

- DE\_2023\_52 – Avenant n°01 au marché du lot n°07 – Menuiseries extérieures aluminium (ENT. CHAMPIGNY SEGELLES)
- DE\_2023\_53 – Avenant n°01 au marché du lot n°10 – Menuiseries intérieures bois (ENT. CHAMPIGNY SEGELLES)
- DE\_2023\_54 – Avenant n°01 au marché du lot n°11 – Revêtement de sols - Faiences (ENT. MAGALHAES)
- DE\_2023\_55 – Avenant n°03 au marché du lot n°14 – Plomberie (ENT. S.B.P.)
- DE\_2023\_56 – Constatation de la désaffectation du chemin rural n°40


 Le Maire,  
  
 Isabelle DELACOTE.


 La secrétaire de séance,  
  
 Monique ARCHAMBAULT.

Les membres du Conseil Municipal,

M. DUFAY Emmanuel		M. COELHO DOS SANTOS Manuel	Absent.
Mme NOURRY Marine		M. BRIAUDEAU Frédéric	Absent. A donné pouvoir à Monsieur COELHO DOS SANTOS.
Mme ROBIN Marie-Alice		M. RENARD Jean-Paul	
M. ROBIN Gérard		Mme STOEBNER Sabine	Absente. A donné pouvoir à Madame MERCIER-QUENAULT.
M. LE CALVE Joseph		Mme CHATEAU Katia	Absente.



M. RENOUE Joël		Mme TESSIER Christel	
Mme ARCHAMBAULT Monique		Mme SENOCQ Anne-Laure	
M. Patrick BOMONT	Absent. A donné pouvoir à Monsieur RENOUE	Mme PIOT Delphine	Absente.
Mme BERGE Catherine		Mme QUENAUULT Joy	
Mme GAYE Pascale	Absente.	M. LEFEUVRE Wadson	Absent.